



Fire Test Report

France

LYX Foam Digital

2mm

Test Result/Classification: **M1**

Test Method/Standard: **NF P 92-(501-505)**



LABORATOIRE CENTRAL

39 bis, rue de Dantzig - 75015 PARIS

Tél : 01 55 76 24 36

Mél : prefpol.dlc@interieur.gouv.fr - Site internet : www.lcpp.fr



PÔLE MESURES PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INCENDIE
SECTION ESSAIS DE CONFORMITÉ ET EXAMEN DE MATÉRIELS

Paris, le 14 juin 2010

**PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT
DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU
PRÉVU À L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTÉ DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir du 15 juillet 2009

PROCÈS-VERBAL N° 371/10

et annexes de 6 pages

En extension du Procès-verbal n° 322/09 du 15 juillet 2009

MATÉRIAU présenté par : BRETT MARTIN LTD
24 ROUGHFORT ROAD
MALLUSK, CO ANTRIM BT 36 4RB
IRLANDE DU NORD

MARQUE COMMERCIALE : LYX@FOAM DIGITAL 2 mm

DESCRIPTION SOMMAIRE : Plaque pleine à base de PVC.
Épaisseur : 2 millimètres environ.
Masse au mètre carré : 1,1 kilogramme environ.
Coloris : blanc.

RAPPORT D'ESSAI N° 371/10 du 14 juin 2010

NATURE DES ESSAIS : ESSAIS PAR RAYONNEMENT ET ESSAIS DE PROPAGATION DE FLAMME

CLASSEMENT M1

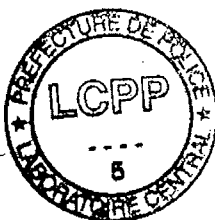
DURABILITÉ DU CLASSEMENT : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Le responsable technique

Freddy MSIKA



Pour le directeur,
le chef du pôle mesures physiques
et sciences de l'incendie

Robert DELORME



LABORATOIRE CENTRAL

39 bis, rue de Dantzig - 75015 PARIS

Tél : 01 55 76 24 36

Mél : prefpol.dlc@interieur.gouv.fr - Site internet : www.lcpp.fr



****PÔLE MESURES PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INCENDIE**
SECTION ESSAIS DE CONFORMITÉ ET EXAMEN DE MATÉRIELS

Paris, le 14 juin 2010

RAPPORT D'ESSAIE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU PRÉVU À L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTÉ DU 21 NOVEMBRE 2002

Valable 5 ans à partir du 15 juillet 2009

RAPPORT D'ESSAI N° 371/10

EN EXTENSION DU PROCÈS-VERBAL N° 322/09 DU 15 JUILLET 2009

ANNEXES

1 BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte le procès-verbal de même numéro ont pour but de déterminer le classement de réaction au feu des matériaux d'aménagement, conformément à l'article 3 et annexe 2 de l'arrêté du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 21 novembre 2002 (J.O. du 31 décembre 2002) modifié.

2 PROVENANCE ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉCHANTILLONS

2.1 Producteur

BRETT MARTIN LTD
24 ROUGHFORT ROAD
MALLUSK, CO ANTRIM BT 36 4 RB,
IRLANDE DU NORD

2.2 Distributeur

Non communiqué

2.3 Marque commerciale

LYX@FOAM DIGITAL 2 mm

NOTA : Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

2.4 Caractéristiques attestées par le demandeur

Mousse rigide – composition : matériau à base de (82% PVC et 18% divers)

Densités : 0,50 - 0,55

Épaisseur : 2 millimètres

Masse au mètre carré 1,00 à 1,10 kilogramme

Coloris : blanc - aspect : lisse

2.5 Caractéristiques constatées par le laboratoire

Plaques rigides

Épaisseur : 2 millimètres

Masse au mètre carré 1,10 kilogramme

Coloris : blanc - aspect : lisse

Le présent procès-verbal et son rapport d'essai sont délivrés en extension du procès-verbal et du rapport d'essai n° 322/09 du 15 juillet 2009 après remplacement de la marque commerciale FOAMALUX 2 mm par LYX® FOAM DIGITAL 2 mm.

Échantillons déposés au laboratoire le 18/ 05 /2009

Éprouvettes découpées par le déposant

Essais réalisés entre le 2/07 /09 et le 7/07/09

3 MODALITÉS DES ESSAIS ET RÉSULTATS

Modalités : Page 3

Résultats : Page 4

Observations : Page 6

MODALITÉS DES ESSAIS

ESSAIS PRINCIPAL : Essai par rayonnement (norme NF P 92-501 - décembre 1995)

ESSAIS COMPLÉMENTAIRES : Essai de persistance de flamme (norme NF P 92-504 - décembre 1995)

CONDITIONNEMENT DES ÉPROUVETTES

Les éprouvettes sont conditionnées, avant essai, dans une enceinte à $23^{\circ}\text{C} \pm 2^{\circ}\text{C}$ et $50\% \pm 5\%$ d'humidité relative pendant 7 jours ou jusqu'à obtention d'une masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 heures d'intervalles ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

RÉSULTATS DES ESSAIS PAR RAYONNEMENT

Caractéristiques des éprouvettes :

Éprouvette N°1 : 134,3 g, 400 mm x 300 mm, épaisseur : 2,11 mm, coloris blanc

Éprouvette N°2 : 131,6 g, 400 mm x 300 mm, épaisseur : 2,14 mm, coloris blanc

Éprouvette N°3 : 134,9 g, 400 mm x 300 mm, épaisseur : 2,09 mm, coloris blanc

Éprouvette N°4 : 135,2 g, 400 mm x 300 mm, épaisseur : 2,05 mm, coloris blanc

Référence des éprouvettes	Face exposée			Face non exposée à l'épiradiateur		
	ti1	td1	e1	ti2	td2	e2
1	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
3	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
4	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

L'indice 1 correspond à la face inférieure exposée à l'épiradiateur et l'indice 2 à la face supérieure non exposée à l'épiradiateur.

ti1 et ti2 : temps en seconde entre le début de l'essai et la première inflammation effective (de durée au moins égale à 5 s)

td1 : temps en seconde au bout duquel la flamme dépasse le bord supérieur de l'épiradiateur

td2 : temps en seconde au bout duquel la flamme dépasse le trait repère zéro

e1 : temps en seconde au bout duquel la flamme ne dépasse plus le bord supérieur de l'épiradiateur ou le temps d'extinction dans le cas où la flamme dépasse la limite précédente

e2 : temps en seconde au bout duquel la flamme ne dépasse plus le trait repère zéro ou le temps d'extinction dans le cas où la flamme dépasse le repère précédent

Référence des éprouvettes	ti	ΔT	Σh	q
1	0	0	0	0
2	0	0	0	0
3	0	0	0	0
4	0	0	0	0
Moyenne				0

ti : délai de première inflammation effective, en secondes

ΔT : durée totale en secondes de la combustion effective calculée selon le chapitre 3.2.3 de la norme NF P 92-507

Σh : somme des longueurs de flammes, en centimètres, relevées toutes les 30 secondes

q : indice de classement : $q = \frac{100 \cdot \sum h}{ti \cdot \sqrt{\Delta T}}$

Phénomènes observés : le matériau carbonise, s'échancre rapidement et émet des fumées

PERSISTANCE DE FLAMME

Caractéristiques des éprouvettes :

Éprouvette N°1 : 400 mm x 35 mm, coloris blanc

Éprouvette N°2 : 400 mm x 35 mm, coloris blanc

Éprouvette N°3 : 400 mm x 35 mm, coloris blanc

Éprouvette N°4 : 400 mm x 35 mm, coloris blanc

Éprouvette	Durée des persistances de flammes		Chute de gouttes ou débris enflammés
1	Nombre d'inflammation de moins de 2 s	10	NON
	Nombre d'inflammations entre 2 et 5 s	0	
	Nombre d'inflammations de plus de 5 s	0	
2	Nombre d'inflammation de moins de 2 s	10	NON
	Nombre d'inflammations entre 2 et 5 s	0	
	Nombre d'inflammations de plus de 5 s	0	
3	Nombre d'inflammation de moins de 2 s	10	NON
	Nombre d'inflammations entre 2 et 5 s	0	
	Nombre d'inflammations de plus de 5 s	0	
4	Nombre d'inflammation de moins de 2 s	10	NON
	Nombre d'inflammations entre 2 et 5 s	0	
	Nombre d'inflammations de plus de 5 s	0	

OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

Sous l'action de l'épiradiateur, le matériau carbonise, s'échancre rapidement sans qu'il ne soit observé d'inflammation. La combustion est caractérisée par l'émission de fumées.

À la fin des essais, seule la zone de l'éprouvette située face à l'épiradiateur est détruite

ESSAIS COMPLÉMENTAIRES DE PROPAGATION DE FLAMME

Au cours des essais de propagation de flamme, il n'y a ni persistance de flamme, ni chute de gouttes enflammées ou non.

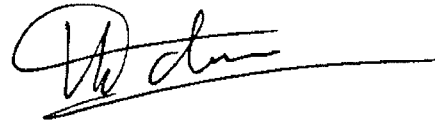
Le responsable technique



Freddy MSIKA



Pour le directeur,
le chef du pôle mesures physiques
et sciences de l'incendie



Robert DELORME